

216C2488

FR0000034431-OP005-A02-E01-OP014-A05-E03

3 novembre 2016

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat alternative visant les titres de la société.

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

1 - Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 28 octobre 2016, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat alternative initiée par la société Eurosic visant les actions et les obligations subordonnées remboursables en actions (« OSRA ») de la société FONCIERE DE PARIS SIIC, elle a reçu en dépôt :

- 2 152 404 actions FONCIERE DE PARIS SIIC, dont 1 742 435 actions FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche numéraire, 407 134 actions FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche échange en actions Eurosic à émettre et 2 835 actions FONCIERE DE PARIS SIIC à la branche échange en OSRA Eurosic à émettre ;
- 5 954 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC, exclusivement apportées à la branche numéraire.

Au total, la société Eurosic détient (i) 10 048 963 actions FONCIERE DE PARIS SIIC représentant autant de droits de vote, soit 97,61% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DE PARIS SIIC¹, et (ii) 663 302 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC, soit la totalité des OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC en circulation².

2 - Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre réouverte.

3 - Il est rappelé que l'ADAM et Gecina ont introduit chacune un recours devant la cour d'appel de Paris concernant l'offre initiée par la société Eurosic (cf. D&I 216C1771 du 29 juillet, D&I 216C1861 du 11 août et D&I 216C2037 du 13 septembre 2016).

¹ Sur la base d'un capital composé de 10 295 075 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un nombre total de 663 302 OSRA FONCIERE DE PARIS SIIC existantes.